
Adresse de la société populaire de Côte-Libre (Saint-Germain-de-Calberte, Lozère), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Côte-Libre (Saint-Germain-de-Calberte, Lozère), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 82-83;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15872_t1_0082_0000_15

Fichier pdf généré le 05/11/2020

fendre contre les efforts de l'ennemi commun. Vainement les méchants et les séditeux disséminent les bruits de la plus noire calomnie contre les amis de la liberté; vainement ils cherchent à les désunir pour allumer les torches de la guerre civile. Ils ne réussiront pas : les patriotes marcheront toujours d'un pas égal sous les bannières de la liberté, ils sauront arracher le masque à tous les traîtres; vainement se flatte-t-elle de trouver des défenseurs parmi vous; cela paroît impossible; mais si cela étoit que la foudre qui a déjà frappé les conspirateurs atteigne les perfides amis de l'aristocratie et qu'ils disparaissent à jamais. Un jour, une heure qu'ils survivraient à leur trahison serait un malheur pour la République.

A Aix le 13 fructidor, an second de la République française une, indivisible et impérissable.

SIMON, *président*,
VOIRON, *secrétaire*, ELIOU *secrétaire*.

35

Les administrateurs du district de Strasbourg [département du Bas-Rhin] annoncent que les biens d'émigrés, estimés 1 845 L, ont été vendus 10 790 L.

Insertion au bulletin (71).

36

L'agent national provisoire du district de Lannion [département des Côtes-du-Nord] donne avis à la Convention que les ouvriers occupés de la fouille des terres pour l'extraction du salpêtre, y ont trouvé enfouie une boîte pleine d'argenterie, pesant 178 marcs 6 onces, qu'il a remis au receveur du district; et que des biens estimés 33 000 L, ont été vendus 100 000 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (72).

37

Celui de Mezène [département?] donne avis que les biens d'un émigré, acquis, il y a 15 ans 105 000 L, ont été vendus, le jour de l'anniversaire du 10 août, 500 000 L.

Insertion au bulletin (73).

(71) P.-V., XLV, 206. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

(72) P.-V., XLV, 206. *C. Eg.*, n° 758 indique la vente des biens nationaux. *C. Eg.*, n° 762 précise que les fouilles effectuées ont eu lieu dans la maison Kergawion, commune de Ploubène.

(73) P.-V., XLV, 206. *M.U.*, XLIII, 474; *Ann. Patr.*, n° 623. Le nom de la commune est ici orthographié Messent.

38

Celui de Cérilly [département de l'Allier] donne avis que quatre jeunes gens au dessous de la réquisition, âgés seulement de 9 ans à 10 ans, ont porté au district, à pied, à trois lieues de distance, 35 livres de salpêtre, qu'ils ont extrait eux-mêmes, par le moyen de pots de terre qu'ils ont percés et disposés en chaudières.

Insertion au bulletin, et mention honorable au procès-verbal; renvoi de plus au comité de Correspondance pour envoyer les extraits du procès-verbal à ces jeunes républicains (74).

Les administrateurs du district de Cérilly écrivent à la Convention nationale que quatre jeunes gens, nommés Joseph, Pierre, François Lagrélure, et Polycarpe Courtois, âgés de neuf à dix ans, natifs d'Hérisson, en ce district, trop jeunes encore pour voler à la défense de la liberté, n'en ont pas moins voulu contribuer à l'anéantissement des tyrans. Ils ont percé de vieux tonneaux, ont lessivé des terres, et sont venus à pied, de trois lieues, présenter à ces administrateurs vingt-trois livres de salpêtre bien conditionné, dont ils font don à la République (75).

39

L'agent national du district de Mortain [département de la Manche] annonce que des biens d'émigrés, estimés 13 750 L ont été vendus 58 150 L.

Insertion au bulletin (76).

40

La société populaire de Côte-Libre [ci-devant Saint-Germain-de-Calberte], district de Florac, département de la Lozère, félicite la Convention sur son énergie, et l'invite à rester à son poste.

Insertion au bulletin (77).

[La société populaire de Côte-Libre, ci-devant Saint-Germain-de-Calberte, à la Convention nationale, le 11 fructidor an II] (78)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

(74) P.-V., XLV, 206.

(75) *Bull.*, 29 fruct. (suppl.). *C. Eg.*, n° 762.

(76) P.-V., XLV, 206. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.). Le chiffre de la transaction est ici de 50 850 L.

(77) P.-V., XLV, 206-207.

(78) C 320, pl. 1318, p. 21. Mention honorable en marge.

Citoyens représentans

Sy les trahisons, sy les attentats a notre liberté et à nos droits sacrés sont des crimes qui méritent notre haine, votre sollicitude paternelle, votre bienfaisante et active surveillance méritent donc à leur tour, notre amour et notre reconnaissance. Ouÿ, dignes représentans, nous respirons encore l'air de la liberté mais c'est votre propre ouvrage c'est à votre sagesse, c'est à votre zèle infatigable, c'est à votre courage héroïque que nous la devons. La société populaire de Côte-Libre serait donc la seule à négliger de vous temoigner sa gratitude. Non la dette est trop sacrée pour ne pas la payer. Et sy nous ne sommes pas environnés de lumières, si les expressions nous manquent, apprenés du moins que nous savons être sensibles et reconnaissans, et que nous estimons que le prix de la vertu ne serait pas connu sy les vues qui lui sont opposés ne se mettaient pas sy souvent en avance.

Ouÿ, citoyens représentans, ce sont les crimes des Danton, des Robespierre, des Couthon, des Saint-Just, et leurs complices, qu'y font ressortir l'éclat de votre héroïque fermeté, et de la pureté de votre civisme : les monstres abominables ne nous avaient montré cette douce liberté que nous savourons que pour nous en priver de suite. Hypocrites ambitieux qu'y s'étaient attirés la confiance d'un peuple bon et crédule pour nous perdre avec plus de facilité. Un esclavage honteux et avilissant pour des hommes libres allait devenir le prix de tant de victoires et de tant de sacrifices; les veilles et les fatigues de nos frères et de nos enfans voués à la déffense de la patrie n'auraient donc eu pour succès et pour récompense que ces memes chaines que nous avons brisé et peut être plus pesantes encore. Gloire immortelle aux braves et vertueux citoyens de Paris qu'y, fidelles à la République, ont écouté la voix de leurs représentans et ont concouru à étouffer dans son berceau une conspiration qu'y entraînait la ruine de la République.

Restés donc à votre poste, dignes représentans du peuple, continués a déjouer les complots des intriguans et à rompre le fil de leurs trames ourdies par l'orgueil ou la cupidité; Banissés de votre sein les membres gangrenés s'il en existe encore et démasqués les traitres et les conspirateurs, alors la loÿ sévira contre eux, alors le peuple français, qu'y flotte parfois entre la crainte et l'espérance sera rassuré et la République prendra une assiete durable.

C'est à vous citoyens représentans à nous diriger mais c'est à nous de combattre, ouÿ nous les combattons les monstres que l'humanité a abhorre et guidés par votre sagesse, rechauffés par le feu sacré de l'amour de la patrie, nous vaincrons tous nos ennemis et deslors la République française ne sera plus qu'une société de frères et amis.

Salut et Fraternité et vive la Montagne.

Les président et secrétaires de la société populaire.

DUPUY, président,

LETELLIEY, DAUS, secrétaires.

41

Celle de Louhans, département de Saône-et-Loire, se plaint de ce que les modérés critiquent les patriotes.

Insertion au bulletin (79).

42

Le représentant du peuple Charlier, envoyé à Commune-Affranchie [ci-devant Lyon, département du Rhône], envoie des exemplaires d'une proclamation qu'il a faite.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (80).

[*Les représentans du peuple Charlier et Pocholle à la Convention nationale, s.d.*] (81)

Citoyens collègues,

Nous vous adressons quelques exemplaires d'une proclamation que nous venons de publier à Commune-Affranchie.

Quelques jours d'observations et les renseignemens précieux qui nous ont été fournis par nos collègues Reverchon et Laporte, nous ont appris que, malgré l'égarément funeste dans laquelle cette commune fut entraînée, elle pouvait être rendue à la République, et se montrer digne de défendre la liberté et l'égalité dont de nombreux scélérats avaient voulu lui ravir les bienfaits. La masse du peuple nous y a paru excellente, pénétrée d'horreur contre les traîtres qui l'ont trompée et disposée, par un long repentir à ne plus écouter désormais que la voix des véritables amis de la patrie. Si ce vœux ne vous a pas été plus tôt manifesté, c'est qu'il était comprimé par un petit nombre de dominateurs qui, voyant dans les débris de cette cité opulente, qui tente tous les moyens d'assouvir leurs brutales passions, y faisaient régner un système de terreur universelle, et écrasaient sous le même joug le conspirateur et le citoyen dévoué aux intérêts de la République. Ces hommes sur qui Robespierre comptoit sans doute pour l'accomplissement de ses projets liberticides, et avec lesquels trop de témoignages démontrent qu'il avoit d'intimes relations, occupoient toutes les places, usurpoient tous les pouvoirs, et bravoient même, avec l'audace la plus insultante, les représentans qui vouloient arrêter le cours de leurs brigandages. Nos collègues Reverchon et Laporte, peu de temps avant notre arrivée, en ont purgé les administrations, et les ont remplacés par des patriotes désintéressés et probes. Nous concevons les plus heureuses espé-

(79) P.-V., XLV, 207.

(80) P.-V., XLV, 207.

(81) Bull., 26 fruct. Mentionné dans *J. Perlet* n° 719; *M. U.* XLIII, 410 et reproduit dans *M. U.*, XLIII, 435; *C. Eg.*, n° 756. *J. Fr.*, n° 717.